

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE  
ROUTE DE CAHORS

46300 GOURDON

Exercice clos le : 31 décembre 2025

SIRET : 81752260000029



# SOMMAIRE

*SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS	3
Attestation	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Soldes intermédiaires de gestion	10
DETAIL DES COMPTES	11
Bilan Actif détaillé	12
Bilan Passif détaillé	14
Compte de Résultat détaillé	15
ETATS DE GESTION	18
Soldes intermédiaires gestion	19
ANNEXE COMPTABLE	22
IMPRI MES FI SCAUX	31
Réal Normal	32

# COMPTES ANNUELS



# ATTESTATION

*SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	440 945,07 €
Chiffre d'affaires	1 688 453,00 €
Résultat net comptable	-1 181,92 €

Fait à CAPDENAC - GARE,  
Le 10/04/2026.

BOISSE Emilie,  
Expert-comptable.



# BILAN ACTIF

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ....	3 490	3 490				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				11,71		12,15
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	59 381	50 218	9 163		7 773	
Autres immobilisations corporelles	136 816	98 436	38 379		31 753	
Immob. corp. en cours, av. acptes	4 085		4 085		8 295	
Immobilisations financières				8,38		8,67
Participations	34 666		34 666		31 848	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 300		2 300		2 300	
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>240 737</b>	<b>152 145</b>	<b>88 593</b>	<b>20,09</b>	<b>81 969</b>	<b>20,82</b>
Stocks et en-cours				19,34		24,14
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	85 292		85 292		95 041	
Avances et acomptes versés /cdes	11 474		11 474	2,60	162	0,04
Créances (2)				3,43		3,54
Clients	1 300		1 300		1 536	
Personnel et comptes rattachés	420		420			
Créances fiscales et sociales	6 630		6 630		1 258	
Autres créances						
Débiteurs divers	6 796		6 796		11 131	
Charges constatées d'avance	4 587		4 587		1 098	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	235 854		235 854	53,49	201 534	51,19
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>352 352</b>		<b>352 352</b>	<b>79,91</b>	<b>311 760</b>	<b>79,18</b>
(IV)						



# BILAN ACTIF

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'émission des emprunts						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF</b> (I + II + III + IV + V + VI)	<b>593 090</b>	<b>152 145</b>	<b>440 945</b>	<b>100</b>	<b>393 729</b>	<b>100</b>
<i>(2) Dont à moins d'un an</i>		<i>19 733</i>				



# BILAN PASSIF

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 20 900 )	20 900	4,74	22 750	5,78
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		54,85		34,28
Réserve légale	22 750		20 249	
Réserves statutaires ou contractuelles	219 125		114 739	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	20 684	4,69		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 182	-0,27	127 571	32,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES CAPI TAUX PROPRES (I)</b>	<b>282 278</b>	<b>64,02</b>	<b>285 310</b>	<b>72,46</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 998	3,85	20 057	5,09
Emprunts et dettes financières diverses			2	
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	180	0,04		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	103 147	23,39	48 851	12,41
Fournisseurs, factures non parvenues	3 571	0,81	4 723	1,20
Groupe et associés	500	0,11	2 475	0,63
Dettes fiscales et sociales	34 169	7,75	32 200	8,18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	102	0,02	111	0,03
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES (1) (III)</b>	<b>158 667</b>	<b>35,98</b>	<b>108 419</b>	<b>27,54</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>440 945</b>	<b>100</b>	<b>393 729</b>	<b>100</b>

(1) Dont à moins d'un an

152 727



# COMPTE DE RÉSULTAT

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	1 688 393	1 666 202	22 191	1,33
Production vendue de biens				
Production vendue de services	60	205	-145	-70,73
Production vendue de travaux				
Montant net du chiffre d'affaires	1 688 453	1 666 407	22 046	1,32
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions		4 472	-4 472	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		5 206	-5 206	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	1 750		1 750	
Autres produits	8 685	501	8 184	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 698 888</b>	<b>1 676 586</b>	<b>22 303</b>	<b>1,33</b>
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 162 015	1 148 324	13 691	1,19
Variation de stocks	9 749	-19 756	29 505	149,35
Achats de matières premières et autres appro.	2 830	5 198	-2 368	-45,55
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	156 121	128 212	27 909	21,77
Impôts, taxes et versements assimilés	7 074	5 323	1 752	32,91
Salaires	276 808	212 430	64 378	30,31
Cotisations sociales	73 433	52 281	21 152	40,46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 396	14 844	1 552	10,45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	969	936	33	3,55
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 705 394</b>	<b>1 547 791</b>	<b>157 603</b>	<b>10,18</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-6 506</b>	<b>128 794</b>	<b>-135 300</b>	<b>-105,05</b>
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	986	1 038	-52	-5,03
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				



# COMPTE DE RÉSULTAT

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>986</b>	<b>1 038</b>	<b>-52</b>	<b>-5,03</b>
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	125	603	-478	-79,28
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>125</b>	<b>603</b>	<b>-478</b>	<b>-79,28</b>
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>861</b>	<b>435</b>	<b>426</b>	<b>98,10</b>
<b>3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-5 645</b>	<b>129 229</b>	<b>-134 874</b>	<b>-104,37</b>
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		2 101	-2 101	-100,00
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-2 101</b>	<b>2 101</b>	<b>100,00</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-4 463	-443	-4 020	-907,45
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>1 699 874</b>	<b>1 677 624</b>	<b>22 251</b>	<b>1,33</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 701 056</b>	<b>1 550 052</b>	<b>151 004</b>	<b>9,74</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-1 182</b>	<b>127 571</b>	<b>-128 753</b>	<b>-100,93</b>



# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SCIC SAS LA PETITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	1 688 453	100	1 666 407	100	22 046	1
Ventes de marchandises	1 688 393	100	1 666 202	100	22 191	1
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 171 764	69	1 128 568	68	43 195	4
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	516 629	31	537 634	32	-21 004	-4
Production vendue (biens et services) *	60	100	205	100	-145	-71
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	60	100	205	100	-145	-71
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	1 688 453	100	1 666 407	100	22 046	1
- Matières premières *	2 830		5 198		-2 368	-46
- Sous-traitance (directe) *						
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>	-2 770		-4 993		2 223	45
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	513 860	30	532 641	32	-18 782	-4
- Autres achats	14 092	1	12 934	1	1 157	9
- Charges externes	142 029	8	115 277	7	26 752	23
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	357 739	21	404 429	24	-46 690	-12
Subventions			4 472		-4 472	-100
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 074		5 323		1 752	33
- Salaires	276 808	16	212 430	13	64 378	30
- Cotisations sociales	73 433	4	52 281	3	21 152	40
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	423		138 867	8	-138 444	-100
Reprises sur dépréciation, provisions, amorts.			5 206		-5 206	-100
Quote-part des subv. d'invest. versées au res.						
+ Produits de cessions d'immobs incorp. et corp.	1 750				1 750	
+ Autres produits d'exploitation	8 685	1	501		8 184	
- Dotations amorts. et dépréciations	16 396	1	14 844	1	1 552	10
- Val. compt. des immobs incorp. et corp. cédées						
- Autres charges d'exploitation	969		936		33	4
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	-6 506		128 794	8	-135 300	-105
Opération en commun						
+ Produits financiers	986		1 038		-52	-5
- Charges financières	125		603		-478	-79
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	-5 645		129 229	8	-134 874	-104
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			2 101		-2 101	-100
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-4 463		-443		-4 020	-907
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	-1 182		127 571	8	-128 753	-101

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## DETAIL DES COMPTES



# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ....				
205000000 CONCESSION, BREVETS, LOGICIELS	3 490	3 490		
2805000000 AMT CONCESSIONS, BREVETS, LOGICI	-3 490	-3 490		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 163	7 773	1 390	17,88
2154000000 MATERIEL INDUSTRIEL	59 381	54 226	5 155	9,51
2815400000 AMT INST TECHN MAT OUT IND	-50 218	-46 453	-3 765	-8,11
Autres immobilisations corporelles	38 379	31 753	6 626	20,87
2181000000 A A I DIVERS	69 728	56 844	12 883	22,66
2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT	4 750	3 500	1 250	35,71
2183000000 MATERIEL DE BUREAU INFORM	16 264	14 641	1 623	11,09
2184000000 MOBILIER	46 074	46 074		
2818100000 AMT A A I DIVERS	-49 826	-43 005	-6 821	-15,86
2818200000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	-172	-3 500	3 328	95,09
2818300000 AMT MAT BUREAU INFORMATIQ	-14 943	-14 530	-413	-2,84
2818400000 AMT MOBILIER	-33 495	-28 271	-5 225	-18,48
Immobs corporelles en cours, avances et acomptes	4 085	8 295	-4 210	-50,76
2310000000 IMMOS CORPORELLES EN COURS	4 085	8 295	-4 210	-50,76
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations	34 666	31 848	2 818	8,85
2610000000 TITRES DE PARTICIPATION	253	253		
2610010000 TITRES PARTICIPATION BIOCOOP	33 214	30 395	2 818	9,27
2610030000 PARTS SOCIALES BIOCOOP SA	100	100		
2610050000 PARTS SOCIALES BIOCOOP SOUILLA	1 000	1 000		
2610060000 ENERCOOP PARTS SOCIALES	100	100		
Autres immobilisations financières	2 300	2 300		
2750000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 300	2 300		
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (11)</b>	<b>88 593</b>	<b>81 969</b>	<b>6 624</b>	<b>8,08</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Marchandises	85 292	95 041	-9 749	-10,26
3700000000 STOCK MARCHANDISES	85 292		85 292	
3710000000 STOCK MARCHANDISES		95 041	-95 041	-100,00
Avances et acomptes versés sur commandes	11 474	162	11 313	
4091000000 FRS AVANCES ACPTES / CDES	11 474	162	11 313	
<b>Créances (2)</b>				
Clients	1 300	1 536	-237	-15,41
Personnel et comptes rattachés	420		420	
4250000000 PERSONNEL AVANCES ACOMPTE	420		420	
Créances fiscales et sociales	6 630	1 258	5 372	427,04
4431000000 CREANCES IS REPORTABLES	4 906	443	4 463	
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	1 724	733	991	135,21
4457110000 TVA COLLECTEE 5.50%		19	-19	-100,00
4457130000 TVA COLLECTEE 20%		63	-63	-100,00
Débiteurs divers	6 796	11 131	-4 336	-38,95
4096000000 FRS EMBALL ET MAT A RENDRE	240		240	
4098000000 R R R A OBT AV A RECEV	6 016	5 812	205	3,52
4670000000 DIV CPTES DEBIT ET PROD A RECE	224		224	
4670200000 BIOCOOP SOUILLAC		5 002	-5 002	-100,00
4670300000 SARL CSPD	315	318	-3	-0,82



# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance	4 587	1 098	3 489	317,64
<i>486000000 CHARGES CONST D'AVANCE</i>	<i>4 587</i>	<i>1 098</i>	<i>3 489</i>	<i>317,64</i>
Disponibilités	235 854	201 534	34 319	17,03
<i>512110000 BANQUE POPULAIRE</i>	<i>25 756</i>	<i>38 847</i>	<i>-13 091</i>	<i>-33,70</i>
<i>512130000 CREDIT COOPERATIF</i>	<i>208 805</i>	<i>153 035</i>	<i>55 770</i>	<i>36,44</i>
<i>512140000 BANQUE POPULAIRE CRÉAT° 09.22</i>		<i>8 378</i>	<i>-8 378</i>	<i>-100,00</i>
<i>531000000 CAISSE</i>	<i>1 293</i>	<i>1 275</i>	<i>19</i>	<i>1,48</i>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>352 352</b>	<b>311 760</b>	<b>40 592</b>	<b>13,02</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>440 945</b>	<b>393 729</b>	<b>47 216</b>	<b>11,99</b>

(2) Dont à moins d'un an

19 733



# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Capital ( dont versé : 20 900 )	20 900	22 750	-1 850	-8,13
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	20 900	22 750	-1 850	-8,13
Réserves				
Réserve légale	22 750	20 249	2 501	12,35
1061000000 RESERVE LEGALE (IMPARTAGEABLE)	22 750	20 249	2 501	12,35
Réserves statutaires ou contractuelles	219 125	114 739	104 386	90,98
1063000000 RESERVES STAT. (IMPARTAGEABLE)	219 125	114 739	104 386	90,98
Report à nouveau	20 684		20 684	
1100000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT	20 684		20 684	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 182	127 571	-128 753	-100,93
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>282 278</b>	<b>285 310</b>	<b>-3 032</b>	<b>-1,06</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b></b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 998	20 057	-3 059	-15,25
1640040000 EMPRUNT 8834620 BQ POP	6 346	18 969	-12 623	-66,54
1640050000 EMPRUNT 8932160 BQ POP		830	-830	-100,00
1640060000 EMPRUNT 8966339 BQ POP	10 368		10 368	
1648000000 INT COURUS EMP ETS CREDIT	26		26	
5181000000 INTERETS COURUS A PAYER	258	258	-1	-0,21
Emprunts et dettes financières diverses		2	-2	-100,00
1688400000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT		2	-2	-100,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	180		180	
4191000000 CLIENTS AVANCES ACPTÉ / CDES	180		180	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 147	48 851	54 297	111,15
Fournisseurs, factures non parvenues	3 571	4 723	-1 152	-24,39
Groupe et associés	500	2 475	-1 975	-79,80
4551000000 COMPTE COUR P.BOSTEEN		370	-370	-100,00
4552000000 COMPTE COUR BIO'S FAIRE		1 606	-1 606	-100,00
4553000000 COMPTE COURANT DIVERS ASSOCIE	500	500		
Dettes fiscales et sociales	34 169	32 200	1 970	6,12
4210000000 REMUNERAT DUES AU PERS		1 100	-1 100	-100,00
4282000000 DETTES PROVISION P/CONGES	17 030	18 640	-1 610	-8,64
4310000000 SECURITE SOCIALE	6 856	5 289	1 567	29,63
4373000000 CAISSE RETRAITE	1 432	1 092	340	31,09
4374000000 CAISSE PREVOYANCE	921	801	119	14,91
4386000000 ORG SOCIAUX CHARGES A PAY	4 938	4 554	383	8,41
4421000000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	137	94	43	45,74
4455100000 TAXE S/GA A DECAISSER	2 228	270	1 958	725,19
4458600000 TVA S/FACT NON PARVENUES	628	358	270	75,49
4458730000 TVA FACT A ETABLIR 2.10 %		1	-1	-100,00
Autres dettes	102	111	-9	-8,41
4670400000 DON MILITANT	88	110	-22	-19,99
4680000000 DIV CPTÉ CRED & CHARG A PAYER	14		14	
4686000000 DIVERS - CHARGES A PAYER		2	-2	-100,00
<b>TOTAL DES DETTES (1) (III)</b>	<b>158 667</b>	<b>108 419</b>	<b>50 248</b>	<b>46,35</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>440 945</b>	<b>393 729</b>	<b>47 216</b>	<b>11,99</b>

(1) Dont à moins d'un an

152 727



# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises	1 688 393	1 666 202	22 191	1,33
7070600000 VENTES 5.5% (PHENIX)	894	1 199	-305	-25,47
7071010000 RECETTES 5.50%	1 521 582	1 489 253	32 329	2,17
7071020000 RECETTES 10%	937	1 448	-510	-35,25
7071030000 RECETTES 20%	163 887	173 098	-9 211	-5,32
7071040000 RECETTES 2.10%	1 093	1 205	-112	-9,30
Production vendue de services	60	205	-145	-70,73
7082010000 COM.PRESSE 2.10%	60	205	-145	-70,73
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 688 453</b>	<b>1 666 407</b>	<b>22 046</b>	<b>1,32</b>
Subventions		4 472	-4 472	-100,00
7400000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		472	-472	-100,00
7400010000 SUBVENTIONS : AIDE À L'APPRENT		4 000	-4 000	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		5 206	-5 206	-100,00
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT		3 139	-3 139	-100,00
7910040000 TRANS. CH. : RBST NDF		2 067	-2 067	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	1 750		1 750	
7572000000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 750		1 750	
Autres produits	8 685	501	8 184	
7580000000 PROD DIVERS GEST COURANTE	1 647	11	1 636	
7580100000 TEMPS PARTAGE	7 039		7 039	
7587000000 INDEMNITES D ASSURANCE		490	-490	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 698 888</b>	<b>1 676 586</b>	<b>22 303</b>	<b>1,33</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	1 162 015	1 148 324	13 691	1,19
6071100000 ACH.BIOCOOP EPICERIE	476 360	469 031	7 329	1,56
6071200000 ACH.BIOCOOP FRAIS-ULTRA FRAIS	211 601	203 225	8 376	4,12
6071300000 ACH.BIOCOOP NON ALIMENTAIRE	73 196	77 565	-4 369	-5,63
6071400000 ACH.BIOCOOP FRUITS ET LEGUMES	235 254	235 450	-197	-0,08
6072100000 ACH.LOCAUX ALIMENTAIRE	39 196	50 271	-11 075	-22,03
6072200000 ACH.LOCAUX FRAIS SURGELES PAIN	51 692	41 685	10 008	24,01
6072300000 ACH.LOCAUX NON ALIMENTAIRE	4 154	4 014	139	3,47
6072400000 ACH.LOCAUX FRUITS ET LEGUMES	64 417	57 584	6 833	11,87
6075000000 ACHATS ECODIS	3 152	2 955	196	6,64
6075100000 ACH.BIOCOOP CAHORS		26	-26	-100,00
6076000000 ACH.DIVERS	16 907	22 013	-5 106	-23,20
6097000000 RRR S/ACH DE MARCHANDISES	-13 913	-15 495	1 582	10,21
Variation de stocks	9 749	-19 756	29 505	149,35
6037000000 VARIAT STOCK MARCHANDISES	9 749	-19 756	29 505	149,35
Achats de matières premières et autres appro.	2 830	5 198	-2 368	-45,55
6026000000 ACHATS CONSOMMABLES-EMBALLAGES	2 830	5 198	-2 368	-45,55
Autres achats et charges externes	156 121	128 212	27 909	21,77
6061010000 ELECTRICITE	6 990	6 745	245	3,64
6061020000 EAU	393	417	-23	-5,64
6061040000 CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	1 022	941	82	8,67
6061110000 PRODUITS D'ENTRETIEN		371	-371	-100,00
6061120000 VETEMENTS DE TRAVAIL	738	93	645	695,71
6063000000 PETIT OUTILLAGE	2 390	2 037	353	17,31
6064000000 FOURNITURES DE BUREAU	2 558	2 331	227	9,74
6110020000 SOUS TRAITANCE GENERALE	10 237	10 662	-424	-3,98
6132000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	29 225	30 726	-1 502	-4,89
6132010000 LOCATIONS DIVERSE		93	-93	-100,00
6135000000 LOCATIONS MOBILIERES	424	323	101	31,21
6135010000 LOCATION TPE	674	672	2	0,25



# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
6135020000 VERISURE	785		785	
6140000000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	5 126	4 564	563	12,33
6155010000 ENT REPAR MAT ET OUTILLAG	1 779	2 166	-387	-17,88
6155020000 ENT REPAR MAT DE TRANSP	1 335	464	871	187,87
6155030000 ENT REPAR MAT DE BUREAU	3 021	3 490	-469	-13,44
6155040000 ENT REPAR A A I	6 724	2 368	4 356	183,94
6160000000 PRIMES D'ASSURANCE	2 690	2 496	194	7,77
6161000000 ASS MATERIEL DE TRANSPORT	558	607	-49	-8,07
6161200000 ASS DECES INVALIDITE / EMPRUNT	13		13	
6185000000 FRAIS SEMINAIRES CONFEREN	4 170	515	3 655	709,71
6185030000 ABNT GESTION PLANNINGS	1 017	818	199	24,35
6222000000 COMMIS & COURTAGES SUR VENTES	226	304	-78	-25,68
6226000000 HONORAIRES	10 016	8 945	1 071	11,97
6227000000 FRAIS D ACTES ET CONTENT	414	46	368	791,54
6228000000 DIVERS	200		200	
6230000000 PUBLICITE PUBLICATION	7 736	5 186	2 550	49,17
6230010000 COMMUNICATION	1 062	588	474	80,61
6235000000 MECENAT	7 438	5 959	1 480	24,83
6241000000 TRANSPORT S/ACHATS	134	83	51	60,94
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14 307	5 706	8 601	150,73
6260010000 AFFRANCHISSEMENTS	23	49	-26	-52,53
6260020000 TELEPHONE	1 179	770	409	53,18
6272000000 COMM.FRAIS S/EMISSION EMPRUNTS	381	411	-30	-7,30
6278000000 AUTRES FRAIS ET COMMISS	6 711	6 193	518	8,37
6278010000 FRAIS S/REM TR	897	554	343	61,82
6281000000 COTISATIONS	160		160	
6281010000 COTIS.SCOP	6 319	3 712	2 607	70,23
6281020000 COTISATIONS BIOCOOP	17 046	16 806	240	1,43
Impôts, taxes et versements assimilés	7 074	5 323	1 752	32,91
6312000000 TAXE D'APPRENTISSAGE		1 067	-1 067	-100,00
6333000000 FORM PROFESSION CONTINUE	3 780	1 439	2 341	162,62
6335000000 VERS LIBER OUV DROI EXO TAX AP	229	163	66	40,58
6351110000 CET-COTISATION FONCIERE ENTREP	2 466	2 425	41	1,69
6354000000 DROIT D'ENREGISTR & DE TIMBRE	342		342	
6370000000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	257	228	29	12,87
Salaires	276 808	212 430	64 378	30,31
6411000000 SALAIRE APPOINT COMMISS	273 588	207 640	65 947	31,76
6412000000 CONGES PAVES	-1 610	812	-2 422	-298,25
6413000000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	651	3 578	-2 926	-81,79
6414100000 INDEMNITES NON ASSUJETTIES	3 297		3 297	
6419000000 AVANTAGE EN NATURE (VEHICULE)	71		71	
6480000000 AURES CHARGES DE PERSONNEL	950	400	550	137,50
6490000000 AVANTAGE EN NATURE (VEHICULE)	-71		-71	
6491000000 INDEMNITES JOURNALIERES	-68		-68	
Cotisations sociales	73 433	52 281	21 152	40,46
6450000000 CH SECURITE SOC ET PREVOY	152	53	100	189,97
6451000000 COTISATIONS A L' URSSAF	51 516	35 394	16 122	45,55
6453000000 COTIS RET COMPL/PREVOYANCE	10 266	6 979	3 287	47,10
6454000000 PREVOYANCE	8 980	7 066	1 914	27,09
6455000000 COTISATIONS AUTRES ORG.SOCIAUX	381	299	82	27,53
6471200000 ABONDEMENT	600	1 200	-600	-50,00
6475050000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 537	1 290	247	19,13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 396	14 844	1 552	10,45
6811200000 DOTAT AMORT S/IMM CORPORE	16 396	14 844	1 552	10,45



# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Autres charges	969	936	33	3,55
654000000 PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES	504	821	-317	-38,62
658000000 CH DIVERSES DE GEST COUR	465	115	350	303,43
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 705 394</b>	<b>1 547 791</b>	<b>157 603</b>	<b>10,18</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-6 506</b>	<b>128 794</b>	<b>-135 300</b>	<b>-105,05</b>
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	986	1 038	-52	-5,03
765000000 ESCOMPTE OBTENUS	983	1 035	-52	-5,04
768000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3	3		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>986</b>	<b>1 038</b>	<b>-52</b>	<b>-5,03</b>
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	125	603	-478	-79,28
661100000 INT DES EMPRUNTS ET DETTE	125	233	-108	-46,44
661500000 INT CPTES COUR & DES DEP CRED		370	-370	-100,00
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>125</b>	<b>603</b>	<b>-478</b>	<b>-79,28</b>
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>861</b>	<b>435</b>	<b>426</b>	<b>98,10</b>
<b>3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-5 645</b>	<b>129 229</b>	<b>-134 874</b>	<b>-104,37</b>
Charges exceptionnelles (VIII)				
671800000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST		2 101	-2 101	-100,00
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-2 101</b>	<b>2 101</b>	<b>100,00</b>
Impôts sur les bénéfices (X)				
695100000 RI MECENAT REPORTABLE	-4 463	-443	-4 020	-907,45
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>1 699 874</b>	<b>1 677 624</b>	<b>22 251</b>	<b>1,33</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 701 056</b>	<b>1 550 052</b>	<b>151 004</b>	<b>9,74</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-1 182</b>	<b>127 571</b>	<b>-128 753</b>	<b>-100,93</b>



# ETATS DE GESTION

*SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETATS DE GESTION



# SOLDES INTERMÉDIAIRES GESTION

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Valeur au	En %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 688 453</b>	<b>100</b>	<b>1 666 407</b>	<b>100</b>		<b>100</b>
Ventes de marchandises	1 688 393	100,00	1 666 202	100,00		
7070600000 VENTES 5.5% (PHENIX)	894	0,05	1 199	0,07		
7071010000 RECETTES 5.50%	1 521 582	90,12	1 489 253	89,38		
7071020000 RECETTES 10%	937	0,06	1 448	0,09		
7071030000 RECETTES 20%	163 887	9,71	173 098	10,39		
7071040000 RECETTES 2.10%	1 093	0,06	1 205	0,07		
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 171 764	69,40	1 128 568	67,73		
6037000000 VARIAT STOCK MARCHANDISES	9 749	0,58	-19 756	-1,19		
6071100000 ACH.BIOCOOP EPICERIE	476 360	28,21	469 031	28,15		
6071200000 ACH.BIOCOOP FRAIS-ULTRA FRAIS	211 601	12,53	203 225	12,20		
6071300000 ACH.BIOCOOP NON ALIMENTAIRE	73 196	4,34	77 565	4,66		
6071400000 ACH.BIOCOOP FRUITS ET LEGUMES	235 254	13,93	235 450	14,13		
6072100000 ACH.LOCAUX ALIMENTAIRE	39 196	2,32	50 271	3,02		
6072200000 ACH.LOCAUX FRAIS SURGELES PAIN	51 692	3,06	41 685	2,50		
6072300000 ACH.LOCAUX NON ALIMENTAIRE	4 154	0,25	4 014	0,24		
6072400000 ACH.LOCAUX FRUITS ET LEGUMES	64 417	3,82	57 584	3,46		
6075000000 ACHATS ECODIS	3 152	0,19	2 955	0,18		
6075100000 ACH.BIOCOOP CAHORS			26			
6076000000 ACH.DIVERS	16 907	1,00	22 013	1,32		
6097000000 RRR S/ACH DE MARCHANDISES	-13 913	-0,82	-15 495	-0,93		
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>516 629</b>	<b>30,60</b>	<b>537 634</b>	<b>32,27</b>		
Production vendue (biens et services) *	60	100,00	205	100,00		
7082010000 COM.PRESSE 2.10%	60	100,00	205	100,00		
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	<b>60</b>	<b>100,00</b>	<b>205</b>	<b>100,00</b>		
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>1 688 453</b>	<b>100,00</b>	<b>1 666 407</b>	<b>100,00</b>		
- Matières premières *	2 830		5 198			
6026000000 ACHATS CONSOMMABLES-EMBALLAGES	2 830		5 198			
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>	<b>-2 770</b>		<b>-4 993</b>			
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>513 860</b>	<b>30,43</b>	<b>532 641</b>	<b>31,96</b>		
- Autres achats	14 092	0,83	12 934	0,78		
6061010000 ELECTRICITE	6 990	0,41	6 745	0,40		
6061020000 EAU	393	0,02	417	0,02		
6061040000 CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	1 022	0,06	941	0,06		
6061110000 PRODUITS D'ENTRETIEN			371	0,02		
6061120000 VETEMENTS DE TRAVAIL	738	0,04	93	0,01		
6063000000 PETIT OUTILLAGE	2 390	0,14	2 037	0,12		
6064000000 FOURNITURES DE BUREAU	2 558	0,15	2 331	0,14		
- Charges externes	142 029	8,41	115 277	6,92		
6110020000 SOUS TRAITANCE GENERALE	10 237	0,61	10 662	0,64		
6132000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	29 225	1,73	30 726	1,84		
6132010000 LOCATIONS DIVERSE			93	0,01		
6135000000 LOCATIONS MOBILIERES	424	0,03	323	0,02		
6135010000 LOCATION TPE	674	0,04	672	0,04		
6135020000 VERISURE	785	0,05				
6140000000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	5 126	0,30	4 564	0,27		
6155010000 ENT REPAR MAT ET OUTILLAG	1 779	0,11	2 166	0,13		
6155020000 ENT REPAR MAT DE TRANSP	1 335	0,08	464	0,03		
6155030000 ENT REPAR MAT DE BUREAU	3 021	0,18	3 490	0,21		
6155040000 ENT REPAR A A I	6 724	0,40	2 368	0,14		
6160000000 PRIMES D'ASSURANCE	2 690	0,16	2 496	0,15		
6161000000 ASS MATERIEL DE TRANSPORT	558	0,03	607	0,04		
6161200000 ASS DECES INVALIDITE / EMPRUNT	13					



# SOLDES INTERMÉDIAIRES GESTION

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Valeur au	En %
6185000000 FRAIS SEMINAIRES CONFEREN	4 170	0,25	515	0,03		
6185030000 ABNT GESTION PLANNINGS	1 017	0,06	818	0,05		
6222000000 COMMIS & COURTAGES SUR VENTES	226	0,01	304	0,02		
6226000000 HONORAIRES	10 016	0,59	8 945	0,54		
6227000000 FRAIS D ACTES ET CONTENT	414	0,02	46			
6228000000 DIVERS	200	0,01				
6230000000 PUBLICITE PUBLICATION	7 736	0,46	5 186	0,31		
6230010000 COMMUNICATION	1 062	0,06	588	0,04		
6235000000 MECENAT	7 438	0,44	5 959	0,36		
6241000000 TRANSPORT S/ACHATS	134	0,01	83			
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14 307	0,85	5 706	0,34		
6260010000 AFFRANCHISSEMENTS	23		49			
6260020000 TELEPHONE	1 179	0,07	770	0,05		
6272000000 COMM.FRAIS S/EMISSION EMPRUNTS	381	0,02	411	0,02		
6278000000 AUTRES FRAIS ET COMMISS	6 711	0,40	6 193	0,37		
6278010000 FRAIS S/REM TR	897	0,05	554	0,03		
6281000000 COTISATIONS	160	0,01				
6281010000 COTIS.SCOP	6 319	0,37	3 712	0,22		
6281020000 COTISATIONS BIOCOOP	17 046	1,01	16 806	1,01		
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>357 739</b>	<b>21,19</b>	<b>404 429</b>	<b>24,27</b>		
Subventions			4 472	0,27		
7400000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			472	0,03		
7400010000 SUBVENTIONS : AIDE À L'APPRENT			4 000	0,24		
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 074	0,42	5 323	0,32		
6312000000 TAXE D'APPRENTISSAGE			1 067	0,06		
6333000000 FORM PROFESSION CONTINUE	3 780	0,22	1 439	0,09		
6335000000 VERS LIBER OUV DROI EXO TAX AP	229	0,01	163	0,01		
6351110000 CET-COTISATION FONCIERE ENTREP	2 466	0,15	2 425	0,15		
6354000000 DROIT D'ENREGISTR & DE TIMBRE	342	0,02				
6370000000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	257	0,02	228	0,01		
- Salaires	276 808	16,39	212 430	12,75		
6411000000 SALAIRE APPOINT COMMISS	273 588	16,20	207 640	12,46		
6412000000 CONGES PAYES	-1 610	-0,10	812	0,05		
6413000000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	651	0,04	3 578	0,21		
6414100000 INDEMNITES NON ASSUJETTES	3 297	0,20				
6419000000 AVANTAGE EN NATURE (VEHICULE)	71					
6480000000 AURES CHARGES DE PERSONNEL	950	0,06	400	0,02		
6490000000 AVANTAGE EN NATURE (VEHICULE)	-71					
6491000000 INDEMNITES JOURNALIERES	-68					
- Cotisations sociales	73 433	4,35	52 281	3,14		
6450000000 CH SECURITE SOC ET PREVOY	152	0,01	53			
6451000000 COTISATIONS A L' URSSAF	51 516	3,05	35 394	2,12		
6453000000 COTIS RET COMPL/PREVOYANCE	10 266	0,61	6 979	0,42		
6454000000 PREVOYANCE	8 980	0,53	7 066	0,42		
6455000000 COTISATIONS AUTRES ORG.SOCIAUX	381	0,02	299	0,02		
6471200000 ABONDEMENT	600	0,04	1 200	0,07		
6475050000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 537	0,09	1 290	0,08		
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>423</b>	<b>0,03</b>	<b>138 867</b>	<b>8,33</b>		
Reprises sur dépréciation, provisions, amorts.			5 206	0,31		
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT			3 139	0,19		
7910040000 TRANS. CH. : RBST NDF			2 067	0,12		
+ Produits de cessions d'immobs incorp. et corp.	1 750	0,10				
7572000000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 750	0,10				



# SOLDES INTERMÉDIAIRES GESTION

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Valeur au	En %
<b>+ Autres produits d'exploitation</b>	8 685	0,51	501	0,03		
<i>7580000000 PROD DIVERS GEST COURANTE</i>	1 647	0,10	11			
<i>7580100000 TEMPS PARTAGE</i>	7 039	0,42				
<i>7587000000 INDEMNITES D ASSURANCE</i>			490	0,03		
<b>- Dotations amorts. et dépréciations</b>	16 396	0,97	14 844	0,89		
<i>6811200000 DOTAT AMORT S/IMM CORPORE</i>	16 396	0,97	14 844	0,89		
<b>- Autres charges d'exploitation</b>	969	0,06	936	0,06		
<i>6540000000 PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES</i>	504	0,03	821	0,05		
<i>6580000000 CH DIVERSES DE GEST COUR</i>	465	0,03	115	0,01		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	-6 506	-0,39	128 794	7,73		
<b>+ Produits financiers</b>	986	0,06	1 038	0,06		
<i>7650000000 ESCOMPTE OBTENUS</i>	983	0,06	1 035	0,06		
<i>7680000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS</i>	3		3			
<b>- Charges financières</b>	125	0,01	603	0,04		
<i>6611000000 INT DES EMPRUNTS ET DETTE</i>	125	0,01	233	0,01		
<i>6615000000 INT CPTES COUR &amp; DES DEP CRED</i>			370	0,02		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	-5 645	-0,33	129 229	7,75		
<b>- Charges exceptionnelles</b>			2 101	0,13		
<i>6718000000 AUTRES CHARGES EXCEP. OP GEST</i>			2 101	0,13		
<b>- Impôt sur les bénéfices (IS)</b>	-4 463	-0,26	-443	-0,03		
<i>6951000000 RI MECENAT REPORTABLE</i>	-4 463	-0,26	-443	-0,03		
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	-1 182	-0,07	127 571	7,66		

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## ANNEXE COMPTABLE



# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

*SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 440 945,07 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -1 181,92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2026.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

## STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

## CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour



# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

*SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



# ETAT DES IMMOBILISATIONS

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	3 490		
<b>TOTAL</b>	<b>3 490</b>		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	54 226		5 155
Installations générales, agencements et aménagements divers	56 844		12 883
Matériel de transport	3 500		4 750
Matériel de bureau, informatique & mobilier	60 715		1 623
Immobilisations corporelles en cours	8 295		
<b>TOTAL</b>	<b>183 580</b>		<b>24 411</b>
Immobilisations financières			
Autres participations	31 848		2 818
Prêts et autres immobilisations financières	2 300		
<b>TOTAL</b>	<b>34 148</b>		<b>2 818</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 218</b>		<b>27 230</b>



# ETAT DES IMMOBILISATIONS

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			3 490	
<b>TOTAL</b>			<b>3 490</b>	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			59 381	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			69 728	
Matériel de transport		3 500	4 750	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			62 338	
Immobilisations corporelles en cours	4 210		4 085	
<b>TOTAL</b>	<b>4 210</b>	<b>3 500</b>	<b>200 282</b>	
Immobilisations financières				
Autres participations			34 666	
Prêts et autres immobilisations financières			2 300	
<b>TOTAL</b>			<b>36 966</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 210</b>	<b>3 500</b>	<b>240 738</b>	



# ETAT DES AMORTISSEMENTS

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			3 490			3 490
<b>TOTAL</b>			<b>3 490</b>			<b>3 490</b>
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			46 453	3 765		50 218
Inst. générales, agencés divers			43 005	6 821		49 826
Matériel de transport			3 500	172	3 500	172
Matériel de bureau, informatique			42 800	5 638		48 438
<b>TOTAL</b>			<b>135 759</b>	<b>16 396</b>	<b>3 500</b>	<b>148 655</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>139 249</b>	<b>16 396</b>	<b>3 500</b>	<b>152 145</b>



# ETAT DES CRÉANCES

SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 300		2 300
Actif circulant			
Autres créances clients	1 300	1 300	
Personnel et comptes rattachés	420	420	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 724	1 724	
Divers	4 906	4 906	
Débiteurs divers	6 796	6 796	
Charges constatées d'avance	4 587	4 587	
<b>TOTAL</b>	<b>22 033</b>	<b>19 733</b>	<b>2 300</b>



# ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

*SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	16 998	11 238	5 760	
Fournisseurs et comptes rattachés	106 718	106 718		
Personnel et comptes rattachés	17 030	17 030		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 147	14 147		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 856	2 856		
Autres impôts et taxes assimilées	137	137		
Groupes et associés (2)	500	500		
Autres dettes	102	102		
<b>TOTAL</b>	<b>158 487</b>	<b>152 727</b>	<b>5 760</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 368			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 453			



# ENGAGEMENTS

*SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	2 181					2 181
Assurances à échoir	864					864
TOTAL (1)	3 045					3 045

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	3 045					3 045

# IMPRIMES FISCAUX

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE ROUTE DE CAHORS  46300 GOURDON	Mél : cspdbcbg@gmail.com
SIRET 8 1 7 5 2 2 6 0 0 0 0 0 2 9	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées Autres commerces de détail alimentaires Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	105 094
-----------------------------------	---------	---------

Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

**3 Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A*  Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*   
 Société d'investissement immobilier cotée  Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*  Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*   
 Autres dispositifs  Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*  Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A*   
 Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*  Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*  France ruralités revitalisation FRR, art. 44 *quindecies A*   
 Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI* (cocher la case)

**F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES)** (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : Chiffre d'affaires : Taux d'imposition :

**I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM)** (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : Taux d'imposition :

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

CABINET BOULOC - CAP2B 34 RUE DE LA REPUBLIQUE 12700 CAPDENAC-GARE

Tél : 0565647909

Identité du déclarant :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Date : 09/04/26 Lieu : GOURDON

Qualité et nom du signataire : GERANT TOUSSAINT

Signature :



1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

N°15949\*08

Désignation de l'entreprise : <u>SCIC SAS LA PTITE BOURIANE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>ROUTE DE CAHORS 46300 GOURDON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8175226000029</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISÉES *	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 490	3 490		
	Fonds commercial	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	59 381	50 218	9 163	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	136 816	98 436	38 379	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	4 085		4 085	
	Participations	CS	CT	34 666		34 666	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 300		2 300		
TOTAL (II)		BJ	BK	240 737	152 145	88 593	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	85 292		85 292
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	11 474		11 474	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 300		1 300
		Autres créances (3)	BZ	CA	13 846		13 846
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	235 854		235 854	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 587		4 587	
	TOTAL (III)	CJ	CK	352 352		352 352	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	593 090	152 145	440 945	
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 20 900 ..... )	DA			20 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			22 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			219 125
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			20 684
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			-1 182
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			16 998
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			180
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			106 718
	Dettes fiscales et sociales	DY			34 169
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			602
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC		158 667
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation		<b>TOTAL (V)</b>	ED	
			<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	440 945
RENVUOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			152 727	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 688 393	FB		FC	1 688 393	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	60	FH		FI	60
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 688 453	FK		FL	1 688 453	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	1 750	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	8 685	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 162 015	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	9 749	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 830	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	156 121	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 074	
	Salaires et traitements *					FY	276 808	
	Cotisations sociales (10)					FZ	73 433	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	16 396
			- dotations aux dépréciations				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	969	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF	1 705 394
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	-6 506
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	986	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
<b>Total des produits financiers (V)</b>							GP	986
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	125	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>							GU	125
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	861
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	36/65



Désignation de l'entreprise <u>SCIC SAS LA PTITE BOURIANE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
	<b>Produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
	<b>Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)</b>	HH		
	<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	HI		
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>	HJ		
	Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>	HK	-4 463	
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	1 699 874	
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	1 701 056	
	<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	HN	-1 182	
REIN VOUIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	7 438
	(6ter)	Dont amortissements	des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC
			exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
		dont cotisations facultatives Madelin A10		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	3
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCURP.		TOTAL I				CZ		D8	D9
		TOTAL II				KD		KE	KF
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				KG		KH	KI	
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN	KO	
		Installations gales, agenct*, aménagt* des constructions	[ Dont Composants	M2	KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants	M3	KS		KT	KU	5 155
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	12 883	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	4 750	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD	1 623	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes		LK		LL	LM			
	TOTAL III		LN		LO	LP	24 411		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
		Autres participations		8U		8V	8W	2 818	
Autres titres immobilisés		IP		IR	IS				
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	IV				
TOTAL IV		LQ		LR	LS	2 818			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH	ØJ	27 230			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
						par virements de poste à poste 1		3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
						par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCURP.		TOTAL I				CØ		DØ	D7
		TOTAL II				LV		LW	1X
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		IN		LX		LY	LZ	
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF		
		Inst. gales, agenct et am. des constructions	IS		MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	59 381	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct., aménagements divers		IU		MM	MN	69 728	MO
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	4 750	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	62 338	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	4 085	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	NH	200 282	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW	
		Autres participations		IØ		ØX	ØY	34 666	ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2 300	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	NK	36 966	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	240 738	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le <u>31/12/2025</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.  
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 490	PF		PG		PH	3 490
<b>TOTAL I</b>		RK	3 490	RM		RN		RO	3 490
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 453	QA	3 765	QB		QC	50 218
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	43 005	QE	6 821	QF		QG	49 826
	Matériel de transport	QH	3 500	QI	172	QJ	3 500	QK	172
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	42 800	QM	5 638	QN		QO	48 438
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	135 759	QV	16 396	QW	3 500	QX	148 655
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	139 249	ØP	16 396	ØQ	3 500	ØR	152 145

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales, agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Inst.gales, agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO	
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW					NY					NZ		
		Total général non ventilé (NS+NT+NU)						Total général non ventilé (NW-NY)					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	



Désignation de l'entreprise		SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : <u>SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 300	UV		UW	2 300			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 300		1 300					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	420		420					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 724		1 724				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	4 906		4 906				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 796		6 796					
	Charges constatées d'avance		VS	4 587		4 587					
	<b>TOTAUX</b>		VT	22 033	VU	19 733	VV	2 300			
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 998		11 238		5 760			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	106 718		106 718						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 030		17 030						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 147		14 147						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 856		2 856					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	137		137					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	500		500						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	102		102						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	158 487	VZ	152 727		5 760				
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 368	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13 453	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2025		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7	-4 463
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes particuliers/ impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							18	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							WR	2 975	
<b>TOTAL I</b>							WS	1 182	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)							WU		
Régimes particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
		- imposées au taux de 0 %					WH		
		- imposées au taux de 19 %					WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							ZY		
Majoration d'amortissement*							XD		
Mesures d'incitation à l'investissement	Avantages sur le bénéfice et exonérations*	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	) 106 887		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II)			XI				
		déficit ( II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)					XN	108 069			
						105 094			
						45/65			

10

## DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ 105 094	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK 105 094	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT 17 030	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)			<b>Dotations de l'exercice</b>	
<b>Reprises sur l'exercice</b>				
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			8X	8Y
			8Z	9A
Provisions pour dépréciation *			9B	9C
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur les lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB	2 501			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	127 571		Dividendes		ZD	104 386			
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE				
			ØF	127 571		Report à nouveau		ZF				
	<b>TOTAL I</b>					<i>(NB : le total I doit être égal au total II)</i>		ZG	20 684			
										ZH	127 571	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DE FAIS DES POSTES AU TITRE ACHATS ET CHARGES ENTRINIERS	- Sous-traitance							YT	10 237			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	35 810		XQ	36 235			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	10 856			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	98 793			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	156 121			
	- CFE et CVAE							YW	2 466			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS			9Z	4 608			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	7 074			
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	118 415			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	95 521			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*							ØB	230 652			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK				
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0							ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JR	105 094		
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT			

Désignation de l'entreprise : <u>SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	RENAULT KANGOO	3 500	3 500			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1	1 750	1 750	1 750			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑨	1 750			
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑩	(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 %		⑪					

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.



Désignation de l'entreprise : SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

Néant  \*Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,80 % <sup>2</sup> .Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées  
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à  
22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup><sup>1</sup> Entreprises soumises à l'IS<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'IR**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <sup>1</sup>	Moins-values à 12,80 % <sup>2</sup>	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <sup>3</sup>	Solde des moins-values à 12,80 % <sup>4</sup>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <sup>1</sup>	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <sup>5</sup>	Solde des moins-values à reporter col. <sup>6</sup> = <sup>2</sup> + <sup>3</sup> - <sup>4</sup> - <sup>5</sup> <sup>6</sup>
	À 19 % ou à 15 % <sup>2</sup>	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <sup>3</sup>	À 15 % ou 19 % <sup>4</sup>		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SCIC SAS LA PTITE BOURIANE												Néant <input type="checkbox"/> *																			
Exercice ouvert le : .....01/01/2025.....				et clos le : .....31/12/2025.....				Durée en nombre de mois		1   2																					
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																															
Effectif moyen du personnel * :										YP	9																				
Dont apprentis										YF	1																				
Dont handicapés										YG	1																				
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																															
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	1 688 453																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																					
<b>TOTAL 1</b>										OX	1 688 453																				
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante										OH	7 078																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																					
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial										OF																					
Variation positive des stocks										OD																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																					
<b>TOTAL 2</b>										OM	7 078																				
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																															
Achats										ON	1 178 936																				
Variation négative des stocks										OQ	9 749																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										OR	105 794																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	424																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	465																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante										OY																					
<b>TOTAL 3</b>										OJ	1 295 369																				
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>																															
Calcul de la Valeur Ajoutée										<b>(Total 1 + total 2 - total 3)</b>		OG	400 161																		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.										SA	400 161																				
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																															
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	1 688 453		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	8																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																					
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	5
Date de cessation										HR			/			/															

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

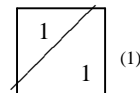
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2059-F-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

8 1 7 5 2 2 6 0 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SCIC SAS LA PTITE BOURIANE

ADRESSE (voie)

ROUTE DE CAHORS

CODE POSTAL

46300

VILLE

GOURDON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	7	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	142
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	7	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	142

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  MME Nom de famille  COURANT Prénom(s)  Christiane  
 Nom d'usage  % de détention  12,9310 Nb de parts ou actions  60,00  
 Naissance : Date  17/07/1947 N° Département  93 Commune  MONTREUIL Pays  France  
 Adresse : N°  Voie  LE HAMEAU  
 Code postal  46300 Commune  LE VIGAN Pays  France

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET : 81752260000029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE

ADRESSE (voie) ROUTE DE CAHORS

CODE POSTAL 46300 VILLE GOURDON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5	1
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS L'EPICERIE SOULLAGAISE
N° SIREN (si société établie en France)	853610103	% de détention	14,85
Adresse :	N° 77	Voie	AVENUE DE SARLAT
	Code Postal 46200	Commune	SOULLAC
		Pays	France
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTIA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

### DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

<b>RÉINTÉGRATIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne WQ)</u>	
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		7 438
<b>TOTAL</b>		7 438

<b>DÉDUCTIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne XG)</u>	
RESERVES IMPARTAGEABLES		106 887
<b>TOTAL</b>		106 887

Désignation de l'entreprise SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE  
Numéro de siret 8175226000029

### DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
Avoir à recevoir BIOCOOP LIV 29/12/25	18
Avoir à recevoir GAEC MOULINE S/F 2996	11
Avoir à recevoir BIOCOOP RFA N-1	5 646
Avoir à recevoir BIOCOOP COT N-1	341
PAR ALLIANZ RESILIA° ASS AUTO PAR ALLIANZ RESILIA° ASS AUTO	224
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>6 241</b>

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PGE BQ POP - 50 000€- 0883462	1
OD Clôture Emprunt EMPRUNT BPO (TRVX:ISOCONFORT)	26
Facture à recevoir CSPD 12/2025	900
Facture à recevoir O PAYSAGES A CROQUER LIV 12/20	167
Facture à recevoir LA FERME MORGANE LIV 12/2025	317
Facture à recevoir GIAT LIV 12/2025	146
Facture à recevoir GIAT LIV 12/2025	225
Facture à recevoir VERGERS BIO FLORENCE LIV 12/20	1 095
Facture à recevoir AKWARA 4E TR 2025	720
PROVISIONS CONGES PAYES PROVISIONS CONGES PAYES	17 030
PROVISIONS CONGES PAYES PROVISIONS CONGES PAYES	3 946
OD Clôture Emprunt PGE BQ POP - 50 000€- 0883462	2
OD Clôture Emprunt EMPRUNT BPO (TRVX:ISOCONFORT)	13
Trésorerie Charges à payer CREDIT COOP COM MVT	199
Trésorerie Charges à payer CREDIT COOP FRAIS	59
<b>Total des charges à payer</b>	<b>24 845</b>

Désignation de l'entreprise SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE  
Numéro de siret 81752260000029

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA sur achats et chges extern AVEM			44		
CCA sur achats et chges extern SNAPSHOT			15		
CCA sur achats et chges extern NAJA MEDIA URBAI			781		
CCA sur achats et chges extern TRAFIC COMMUNIC			3 747		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>4 587</b>		

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE  
Numéro de siret 8175226000029

## DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

**RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT**  
(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou année <sup>1</sup>

**FICHE D'AIDE AU CALCUL**

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.**

Dénomination de l'entreprise	SAS LA P'TITE BOURIANE		N° SIREN	817522600	
Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 688 453	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) <sup>2</sup>	2	20 000

**I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT**

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes <sup>3</sup>	3	7 438	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>4</sup>	3b	7 438	
• Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME <sup>5</sup>	3c		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	7 438	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

**II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS**

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	7 438	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	12 562	

1 Pour les entreprises individuelles.

2 Le plafond de 20 000 € alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

3 Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

4 Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

5 Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

**III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des versements.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>6</sup>	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents <sup>7</sup>	Excédents imputés <sup>8</sup>		Excédents restant à imputer <sup>9</sup> (colonne 1 - colonne 3) <sup>4</sup>
	1	2	3		4
N-5	14 648	A	10		
N-4	9 833	B (A -10)	11		9 833
N-3	11 120	C (B -11)	12		11 120
N-2	12 518	D (C -12)	13		12 518
N-1	14 041	E (D -13)	14		14 041
			15	Total	

**IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT**

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	7 438
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	7 438
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros <sup>10</sup>	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % <sup>11</sup>	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice <sup>12</sup> [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	4 463

**Entreprises individuelles** : les montants déterminés lignes 3b et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés** : les montants déterminés lignes 3b et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

**V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) <sup>13</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
<b>TOTAL</b>		

6 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

7 Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

8 Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

9 Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

10 Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

11 Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

12 Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

13 Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

**VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (À SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)**

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat ( <i>Report du montant porté ligne 23</i> )	25	4 463
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt ( <i>montant case 24 - montant case 25 si case 24 &gt; case 25</i> )	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt ( <i>montant case 25 - montant case 24 si case 25 &gt; case 24</i> )	27	4 463

**VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO**

(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

**SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1**

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 <sup>14</sup>	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ( <i>montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1</i> )	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 ( <i>ligne 28 - ligne 29</i> )	30	

**RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE**

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine <b>1</b>	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 <sup>15</sup> <b>2</b>	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N <sup>16</sup> (colonne 1 - colonne 2) <b>3</b>
N-1			

N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 <sup>17</sup>		TOTAL	31
<b>Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année</b> ( <i>montant ligne 23 + montant ligne 31</i> ) <sup>18</sup>			32

14 Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

15 Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

16 Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

17 Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

18 Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025

Dénomination de l'entreprise : SCIC SAS LA P'TITE BOURIANE										Néant <input type="checkbox"/>			
SIREN de l'entreprise			8	1	7	5	2	2	6	0	0	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input checked="" type="checkbox"/>	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)													
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										<input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)													
Dénomination et adresse													
SIREN													
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE<sup>1</sup></b>													
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD													
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat <sup>2</sup> (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD										4 463			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.										7 438			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% <sup>3</sup> ) + (ligne 2 x 9% <sup>3</sup> ) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD													
dont montant préfinancé													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3			
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 quater Y du CGI)													
Créance d'impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire (article 220 Z septies du CGI)													
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>													
Crédit d'impôt pour le rachat du capital d'une société par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD													
Crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf. n°2069-CI-FC-SD													

<sup>1</sup> Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

<sup>2</sup> Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

<sup>3</sup> A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD <sup>4</sup>	
Crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf. n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) <sup>5</sup>	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 <i>quater</i> T du CGI)	
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 <i>decies</i> du CGI)	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>6</sup></b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique « Éco-PTZ » (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

4 Pour l'adaptation audiovisuelle de spectacles, les dépenses éligibles sont celles exposées jusqu'au 31 décembre 2024.

5 Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2024.

6 Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

**NOUVEAUTES :**

Un nouveau crédit d'impôt, créé par la loi de finances pour 2025 a été intégré à ce formulaire :

- Le crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI) : L'article 31 de la loi de finances pour 2025 a instauré un crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables admissibles embarqués en France et engagées pour certains vols commerciaux en faveur des entreprises de transport aérien.

Le crédit d'impôt s'applique aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, exerçant une activité de transport aérien commercial pour leurs vols internationaux depuis la France (y compris DOM ou Saint-Martin), vers des états tiers, autres que la Suisse ou le Royaume-Uni, qui ne sont pas parties à l'accord sur l'espace économique européen. Le crédit d'impôt est calculé sur la différence entre le prix d'achat des carburants d'aviation durables admissibles et celui des carburants d'aviation conventionnels dans la limite de 2 000 €/par tonne. Le taux du crédit d'impôt est de 50 % et son montant est plafonné à 40M€/par entreprise et par exercice. Il est applicable aux dépenses exposées jusqu'au 31 décembre 2027. Le crédit d'impôt est imputé sur

l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées. Le montant de la créance non imputé au titre de l'exercice est restituable.

- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.